

RADIO-CANADA—M. LIONEL MARTIN

Question n° 561—M. Cossitt:

1. a) Quels emplois M. Lionel Martin a-t-il occupés à Radio-Canada, et est-il actuellement en poste à Cuba, b) quelles compétences et qualités lui ont permis de se faire engager à Radio-Canada?

2. Le dimanche 13 avril 1980, M. Martin a-t-il participé à l'émission Sunday Morning sur les ondes du réseau anglais de la radio d'État et, dans l'affirmative, a-t-il exprimé des opinions correspondant à celles du Premier ministre cubain, Fidel Castro, et, le cas échéant, quelles mesures entend prendre le gouvernement?

3. Le gouvernement a-t-il pour politique de permettre la présentation de nouvelles en fonction des opinions politiques des employés de Radio-Canada?

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): La Société Radio-Canada m'a transmis les renseignements suivants:

1. Lionel Martin n'est pas un employé de Radio-Canada. C'est un journaliste pigiste résidant à Cuba, qui fait de temps en temps des reportages pour Radio-Canada.

2. Il a en effet participé à l'émission Sunday Morning du 13 avril 1980 dans une séquence consacrée aux réfugiés cubains. Il a rendu compte des conditions à l'ambassade péruvienne et des agissements et déclarations du gouvernement cubain à l'égard des réfugiés.

3. Radio-Canada a été établie comme société de la couronne dans le but de réaliser et de diffuser, indépendamment des ingérences politiques ou commerciales des émissions pour un service national de radiodiffusion. Les gouvernements successifs n'ont pas cherché à orienter Radio-Canada dans l'exercice de ses responsabilités en vertu de la Loi sur la radiodiffusion.

Question n° 775—M. Cossitt:

M. Lionel Martin représentait-il la C.B.C. lorsqu'il a assuré des reportages de La Havane et a-t-il félicité le régime Castro d'avoir fait creuser une latrine en face de l'Ambassade du Pérou à l'intention des fuyitifs et de ne pas avoir fait exécuter ces derniers lorsqu'ils ont osé s'en servir et, le cas échéant, la CBC et le gouvernement estiment-ils qu'il s'agit d'une nouvelle sensée?

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): La Société Radio-Canada m'a transmis les renseignements suivants: A titre de radiodiffuseur pigiste, Lionel Martin ne représente pas Radio-Canada. Dans une émission du 8 avril, M. Martin a décrit des conditions à l'ambassade péruvienne et a déclaré alors que les Cubains avaient «bâti une rangée de toilettes à l'extérieur de la grille de l'ambassade» et les réfugiés «pouvaient aller aux toilettes et revenir sans être molestés». M. Martin a rendu compte de faits et n'a en aucune façon fait l'éloge des mesures prises par Cuba.

Question n° 776—M. Cossitt:

M. Lionel Martin est-il l'Américain qui a été au service du Premier ministre Castro à titre de conseiller et qui a été correspondant pour un journal communiste avant ou après avoir travaillé pour la CBC, et quels sont les nom et poste des employés de la CBC qui ont autorisé ses reportages?

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): La Société Radio-Canada m'a transmis les renseignements suivants: Radio-Canada choisit ses reporters pigistes sur la base de leur travail préalable à titre de reporter. La Société, en employant les services de M. Martin comme pigiste, n'a pas connaissance de tout l'historique de sa carrière.

Questions au Feuilleton

Les noms des membres du personnel de Radio-Canada qui participent à des projets d'émission individuels font partie de ces domaines de la gestion et de l'administration internes que le Parlement n'a pas l'habitude de demander à Radio-Canada. L'historique de cette coutume est expliqué en détail dans la réponse à la question n° 2530 du 22 mai 1975.

Question n° 777—M. Cossitt:

1. M. Lionel Martin était-il au service de la CBC lorsqu'il a déclaré au cours d'une émission radiophonique de La Havane que les milliers de Cubains rassemblés à l'ambassade du Pérou à La Havane étaient des criminels, des voleurs, des prostituées et, en particulier, des «délinquants ou des éléments antisociaux» et, le cas échéant, comment a-t-il pu étudier les antécédents de ces 10,000 personnes en quelques heures et arriver à de telles conclusions?

2. La CBC a-t-elle pour politique d'exiger de ses correspondants qu'ils vérifient l'authenticité de leurs nouvelles avant leur mise en ondes et, le cas échéant, de quelle manière cette politique s'applique-t-elle à M. Martin?

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): La Société Radio-Canada m'a transmis les renseignements suivants:

1. L'examen des bandes fournies par Lionel Martin n'a pas permis de découvrir une des caractéristiques des réfugiés de l'ambassade péruvienne à l'exception de l'appellation «délinquant» pour certains d'entre eux. Au cours d'une émission du 20 avril, M. Martin a décrit les réfugiés comme «des mécontents, les aliénés, les dissidents idéologiques et un grand nombre de délinquants». A la lumière des informations obtenues par la suite, il semble que cette évaluation journalistique ait été exacte.

2. Oui. Radio-Canada s'attend à ce que les personnes qui font des reportages pour son service des nouvelles authentifient leurs déclarations et cette politique s'applique également à M. Martin.

Question n° 1057—M. Cossitt:

1. M. Lionel Martin a-t-il enregistré récemment des émissions à La Havane, Cuba, pour Radio-Canada et, dans l'affirmative, cette société ou le gouvernement savent-ils que M. Martin a été, vers 1961, à l'emploi du ministère de l'Éducation dans le gouvernement cubain de Fidel Castro?

2. A la connaissance du gouvernement ou de Radio-Canada, M. Martin a-t-il été pendant un certain temps correspondant à Cuba du journal américain *The Guardian*, et ce journal a-t-il été clairement défini par de nombreux observateurs comme une publication communiste?

M. Jack Burghardt (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): La Société Radio-Canada m'a transmis les renseignements suivants:

1 et 2. Depuis avril 1980 et jusqu'à la date où la question a été posée, Radio-Canada n'avait pas d'émissions réalisées par Lionel Martin depuis avril 1980. La Société connaît l'expérience professionnelle de M. Martin à titre de radiodiffuseur pigiste mais n'a aucune connaissance de ses fonctions dans d'autres domaines.

LA BANQUE D'ŒUVRES D'ART DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Question n° 1248—M. Cossitt:

1. M^{lle} Lise Cohen, de la Banque d'œuvres d'art du Conseil des arts du Canada, a-t-elle déclaré que le coût des sculptures réalisées principalement en acier et en aluminium et placées dans le parc Rockcliffe par le Conseil a été «quelque peu inférieur» aux \$100,000 mentionnés à la Chambre des communes par l'honorable député de Leeds-Grenville et, dans l'affirmative, pourquoi?